

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: L'Unesco et la Commission nationale suisse pour l'Unesco 1962-1963
Autor: De Weck, J.-B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Unesco et la Commission nationale suisse pour l'Unesco 1962-1963

Principaux événements à l'Unesco au cours de l'année 1962-1963

La 12^e session de la *Conférence générale de l'Unesco* a eu lieu à Paris du 9 novembre au 12 décembre 1962, réunissant les délégués de 113 Etats membres. Un budget global de 39 millions de dollars fut voté pour la période 1963-64; à ce chiffre, il faut ajouter 13 millions de dollars provenant de l'Assistance technique des Nations Unies et 19 millions de dollars provenant du Fonds spécial; ces deux dernières sommes sont affectées à des projets particuliers réalisés dans des pays en voie de développement.

Par décision de la Conférence générale, le nombre de sièges au Conseil exécutif a été porté de 24 à 30. M. René Maheu (France) fut élu directeur général par 89 délégations, majorité encore jamais obtenue pour l'élection du chef du secrétariat de l'Unesco.

Les principaux éléments du programme adopté qui s'intègrent dans la « décennie pour le développement » décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour la période 1960-1970 sont les suivants :

Education : La préparation d'une campagne mondiale d'alphabétisation a été décidée dans le but d'instruire 350 millions d'adultes illétrés. L'ouverture à Paris d'un Institut international pour la planification de l'enseignement a été votée. L'étude approfondie du problème de la construction scolaire sera développée.

Sciences exactes et naturelles : Une « Décennie hydrologique internationale » commencera en 1965. Les programmes scientifiques concernent en particulier des enquêtes sismologiques; la coordination des recherches océanographiques; l'aide aux recherches sur le cerveau, sur la biologie cellulaire; sur les microorganismes; la

coordination des informations recueillies grâce aux satellites artificiels dans le domaine de la géophysique et des sciences de l'espace, etc...

Sciences sociales et humaines : Une étude sur l'orientation de la recherche dans ce domaine sera entreprise. A Vienne a été fondé un Centre international de coordination de la recherche dans le domaine des sciences sociales. Ce centre, rattaché à l'Université de Vienne, groupera des spécialistes des pays de l'Ouest et de l'Est de l'Europe.

Activités culturelles : Une campagne internationale en faveur des monuments historiques sera préparée. Le Projet Majeur de rapprochement des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident poursuivra ses objectifs. En ce qui concerne la campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, la Conférence décida qu'elle serait financée par les contributions volontaires des Etats membres et non pas par le budget ordinaire de l'Unesco. Cette prise de position compromet le sort des deux temples d'Abou Simbel dont la « surélévation » exige six années de travail, alors qu'on évalue approximativement à une même durée l'achèvement du barrage d'Assouan. Un projet moins coûteux comportant un « démontage » pierre par pierre de ces deux temples et leur réédification à un autre lieu devait être adopté au printemps 1963.

Information : Les recherches dans le domaine de l'information (presse, radio, télévision, cinéma, satellites artificiels) seront développées. L'utilisation des moyens d'information dans la lutte contre l'analphabétisme sera accrue.

Echanges internationaux : Le programme des bourses d'études et de voyage de l'Unesco — dont bénéficient surtout les ressortissants des pays en voie de développement — sera poursuivi.

En outre, la Conférence générale a voté deux recommandations qui concernent :

La nécessité de développer l'enseignement technique et professionnel selon des principes portant sur l'orientation des écoles chargées de la formation des ingénieurs, des techniciens et des travailleurs qualifiés.

La sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, urbains ou ruraux, qui risquent d'être défigurés par les travaux de construction et par la spéculation foncière.

La délégation suisse, qui avait à sa tête le Conseiller national M. Ernst Boerlin, président de la Commission nationale pour

l'Unesco, et le Ministre Bernard Barbey, délégué permanent de la Suisse auprès de l'Unesco, insista en particulier sur la nécessité de concentrer les moyens sur certains objectifs, afin d'éviter une dispersion des efforts. Elle préconisa une période de deux ans de répit attribuée au secrétariat, pendant laquelle aucun projet nouveau ne serait réalisé. Elle réussit à faire adopter une résolution ouvrant à des spécialistes appartenant à n'importe quel Etat du monde qu'il soit ou non membre de l'Unesco, la porte des réunions de caractère non représentatif et de nature technique.

Du 3 au 12 septembre 1962 s'est tenue à Tananarive (République malgache) une *Conférence internationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique*. Cette importante rencontre constitua un complément de la grande conférence d'Addis Abéba (mai 1961). Trente et un Etats membres et membres associés de l'Unesco en Afrique, ainsi que les territoires africains dont les relations diplomatiques sont assurées par un Etat membre, avaient envoyé des délégués. Quatorze Etats non africains — parmi lesquels les anciens pays colonisateurs — étaient représentés par des observateurs. Les conclusions et recommandations de la conférence s'appliquent à l'enseignement universitaire de l'Afrique moyenne (ou tropicale). Dans les pays de l'Afrique septentrionale (ou arabe) les problèmes se posent en effet de manière très différente.

L'on s'est préoccupé à Tananarive du nombre des institutions universitaires de l'Afrique moyenne sur lesquelles devraient être concentrées toutes les ressources — nationales, continentales et internationales. A cette fin, la conférence a établi une liste de 32 institutions existantes ou en voie de création.

La mise en commun des ressources régionales en ce qui concerne l'enseignement de la médecine et des sciences vétérinaires a été recommandée. A ce propos il a été constaté que 18 facultés ou écoles de médecine et 10 écoles vétérinaires fonctionnaient ou devaient être instituées.

La conférence a défini le rôle des institutions africaines d'enseignement supérieur et notamment des universités. En tant que parties intégrantes du système éducatif mondial, elles devront, sans qu'il y ait abaissement des normes universitaires, contribuer à l'unification de l'Afrique, encourager l'étude et la connaissance de la culture et du patrimoine africain et mettre complètement en valeur les ressources humaines de cette région de façon à lui permettre de faire face à ses besoins en cadres. Les délégués ont rappelé que la liberté de l'enseignement est une des conditions préalables essentielles de l'enseignement universitaire.

La conférence a fixé les objectifs d'une planification de cet enseignement au cours de la période couverte par le plan d'Addis-Abéba. Le nombre des étudiants inscrits devrait passer de 31 000

à 274 000 en 1980 pour l'Afrique moyenne, et de 134 000 à 365 000 pour l'Afrique septentrionale. La proportion de 50 % des étudiants africains inscrits dans des établissements étrangers devrait être maintenue pendant cinq ans en ce qui concerne l'Afrique moyenne, puis décroître progressivement pour atteindre 10 % en 1980. Il serait nécessaire d'augmenter aussitôt que possible le nombre des étudiants dans les domaines de l'agronomie, de l'industrie forestière et des pêcheries.

Quant au personnel enseignant dans les universités établies en Afrique, la conférence a indiqué qu'il y avait lieu de recruter pendant les vingt prochaines années 14 000 Africains et 7 000 étrangers. Elle a fait des recommandations tant au sujet de la formation du personnel africain que du recrutement du personnel étranger; elle a invité les Etats non africains et la République Arabe Unie à apporter leur contribution à la solution de ce grave problème.

On a estimé que le coût total de l'enseignement supérieur en Afrique moyenne passera de 100 millions de dollars en 1965 à 500 millions en 1980. Cela représente un déficit général de l'ordre de 900 millions de dollars en 1970 (contre 100 millions en 1960), qui tombera à 400 millions en 1980 — déficit pour lequel les planificateurs d'Addis-Abéba ont demandé une aide internationale. Cette planification correspond aux prévisions de la conférence de 1961 et ne pose donc pas de problèmes nouveaux.

D'autres recommandations de la conférence se rapportent à l'extension des cours du soir, à l'établissement d'une échelle africaine des salaires pour éducateurs, à l'adaptation aux conditions africaines des immeubles d'enseignement et d'hébergement. En outre une attention particulière a été accordée au choix des programmes qui doivent s'attacher le plus tôt possible à satisfaire les besoins immédiats du continent, qu'il s'agisse de l'étude des ressources naturelles et de la géographie ou de l'organisation administrative et des conditions de développement.

Enfin la conférence a recommandé que, dans le cadre de la coopération interafricaine, priorité immédiate soit accordée aux domaines suivants: création d'une conférence des directeurs des universités africaines; problèmes des équivalences des titres et diplômes; conditions d'admission dans les institutions d'enseignement supérieur d'Afrique; problèmes liés aux échanges d'étudiants et de membres du corps enseignant; création et financement en commun d'institutions universitaires et coopération pour l'enseignement des disciplines particulièrement coûteuses.

La XXVe Conférence internationale de l'instruction publique convoquée par l'Unesco et le Bureau international d'éducation a eu lieu à Genève du 2 au 13 juillet 1962. Elle vota des recomman-

dations concernant la planification de l'éducation et le perfectionnement des maîtres primaires en exercice.

Du 29 août au 4 septembre 1962 se tint à Hambourg la *Conférence européenne sur l'éducation des adultes* convoquée à la fois par l'Unesco et la Commission nationale allemande pour l'Unesco. Les délégués de 17 Etats y participèrent. Il y fut question des problèmes que l'éducation générale des adultes et leur formation professionnelle posent dans les pays hautement industrialisés.

La 4^{me} conférence régionale des Commissions nationales européennes pour l'Unesco eut lieu à Sofia du 25 au 30 juin 1962, groupant les délégués et observateurs de 29 Etats européens qui examinèrent les possibilités d'une meilleure coordination dans leur travail et discutèrent le programme général de l'Unesco selon l'optique « régionale ».

La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, à laquelle l'Unesco attache la plus grande importance, est entrée en vigueur le 22 mai 1962 après avoir été acceptée par 13 Etats membres.

Au cours de la période 1961-63 l'Unesco a encore développé son *action opérationnelle*, c'est-à-dire une action conduite, à la demande de l'Etat membre et en étroite coopération avec lui, au plan même des réalités nationales, en vue d'un effet direct sur ces réalités. Cette action emploie aujourd'hui la majeure partie des ressources disponibles de l'Unesco et 51 % des crédits proposés ou prévus au titre du chapitre de l'éducation lui seront consacrés en 1963-64.

La Suisse s'est adaptée à cette évolution en fournissant un effort plus grand dans le recrutement des experts. En 1962, 22 citoyens suisses (près du double du chiffre de 1961) se sont vu confier par l'Unesco des missions dans des pays en voie de développement. Leur activité s'est étendue à des domaines très divers, mais principalement à des tâches éducatives : planification de l'enseignement, administration, création de manuels scolaires, enseignement de certaines matières à l'échelon secondaire (mathématiques, sciences naturelles, géographie) et à l'échelon supérieur (sciences sociales), démonstration de matériel pédagogique scientifique, enseignement ménager, bibliothèque, muséologie, journalisme. A titre d'exemple, nous citerons l'ouverture par l'Unesco à Yaoundé (Cameroun) du Centre de production de manuels et d'auxiliaires de l'enseignement qui est dirigé par un expert suisse et où travaille une équipe internationale comprenant quatre de nos compatriotes. Ce centre dispose d'une imprimerie moderne qui édite des ouvrages scolaires pour le compte de cinq pays de l'Afrique francophone.

Principales activités de la Commission nationale suisse pour l'Unesco au cours de l'année 1962-1963

La Commission nationale, qui compte 60 membres et 30 membres associés, s'est réunie en *assemblée générale* les 22 et 23 février 1963 à l'Hôtel de Ville de Bâle sous la présidence du conseiller national Ernst Boerlin et en présence de M. René Maheu, nouveau directeur général de l'Unesco et du Ministre Jakob Burckhardt. Après avoir réparti les crédits attribués par le Département politique fédéral entre les différentes sections et approuvé le programme d'activité pour l'année 1963, l'assemblée générale se prononça de manière nette en faveur d'une adhésion de la Suisse à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à l'accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel. En outre la Commission nationale exprima le vœu de voir la Suisse participer activement au Centre international de calcul créé à Rome par l'Unesco en 1954 et au Centre international du film pour la jeunesse établi à Bruxelles. Elle demanda qu'une action internationale soit engagée pour sauver les biens culturels du Tibet. Elle reconnut à la Communauté suisse de travail jeunesse et cinéma (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft Jugend und Film) la qualité de centre national du film pour la jeunesse. — Le Ministre Bernard Barbey présenta les principaux courants se dégageant de la récente conférence générale de l'Unesco. Dans son allocution, M. René Maheu insista sur l'esprit universaliste de la Suisse qui la prépare à jouer un rôle utile et désintéressé dans les organisations internationales. Il demanda qu'un effort accru soit accompli pour mettre un nombre d'experts suisses encore plus grand au service des pays en voie de développement. Il pria la Commission nationale de lui adresser ses suggestions pour le nouveau programme d'activité de l'Unesco. Il se prononça pour une réconciliation de la science et de la culture, estimant indispensable d'accroître les activités scientifiques de l'Unesco afin de contribuer toujours plus efficacement au développement économique des régions peu favorisées du monde. M. Maheu, qui avait été reçu officiellement à Berne le 11 février 1963 par M. Willy Spühler, président de la Confédération, exprima sa satisfaction à l'égard de l'activité de la Commission nationale qui se résume comme suit:

Section de l'Education

Une attention particulière a été accordée pendant l'année 1962 au programme des « écoles associées » de l'Unesco, qui cherche à développer systématiquement dans des « classes-pilotes » un esprit

de compréhension internationale. Une dizaine de classes dans cinq cantons différents s'inscrivit pour participer à cette expérience d'une meilleure connaissance des pays d'Orient. Trente professeurs de gymnase de Suisse alémanique participèrent à Oberaegeri (canton de Zoug) à un stage sur « l'Iran d'hier et d'aujourd'hui » au cours duquel des spécialistes de la vie culturelle, spirituelle, sociale, économique et politique de la Perse, donnèrent des conférences (3-5 novembre). Un membre de la section, M^{me} Edmée Montandon, se rendit au Japon, aux Philippines et en Inde avec une bourse de l'Unesco, pour jeter les bases d'une collaboration efficace sur le plan scolaire entre écoles associées suisses et orientales.

A Locarno eurent lieu à nouveau les journées consacrées à l'enseignement par le cinéma (23-25 juillet). Une centaine d'éducateurs et de jeunes gens purent assister, en marge du festival international du film, à des discussions accompagnées de projections sur les styles et la grammaire du cinéma.

La IX^e semaine pédagogique internationale s'est tenue à Trogen sous le patronage de la Commission nationale. La section de l'éducation organisa le voyage de Genève à Kreuzlingen d'une délégation mexicaine d'une quarantaine de pédagogues venue déposer une plaque commémorative dans le village natal de Heinrich Rebsamen, créateur des écoles normales du Mexique et rénovateur de la pédagogie de l'enseignement primaire.

La section désigna plusieurs délégués pour la représenter à différentes rencontres internationales. M. Willy Lanz, sous-directeur du gymnase de La Chaux-de-Fonds, se rendit à Caen pour assister à un séminaire sur la *psycho-pédagogie des moyens audio-visuels* organisé par la Commission nationale française. M. Paul Aubert, inspecteur scolaire à Lausanne, participa à la *Conférence internationale sur les constructions scolaires* qui se tint à Londres du 25 juillet au 2 août 1962 afin de rechercher quels remèdes pourraient être apportés à la pénurie mondiale de spécialistes nécessaires pour construire ou améliorer les bâtiments destinés à abriter la « nouvelle vague » d'écoliers. M. Laurent Pauli, directeur du gymnase cantonal et de l'Ecole normale de Neuchâtel, participa au *stage d'études sur l'enseignement des mathématiques au niveau scolaire* qui eut lieu à Budapest sur invitation de la Commission nationale hongroise.

Le président de la section, le professeur Robert Dottrens, fut appelé par l'Unesco à diriger en été 1962 un cours de trois semaines sur la planification de l'enseignement. Ce cours réunit à l'Université de Lovanium (Congo) des représentants de huit pays d'Afrique anglophones et francophones. Un autre membre de la section, M. Pierre Ramseyer, directeur du collège latin de Neuchâtel, se rendit en 1962 en mission de l'Unesco au Ruanda et au Burundi,

à la tête d'une équipe de quatre spécialistes suisses pour apporter une contribution à la planification de l'enseignement.

Une participation suisse à différentes expositions internationales de dessins d'enfants (Autriche, Corée, Japon) fut assurée.

La section fut heureuse de confier au professeur Roland Ruffieux la rédaction du chapitre suisse du 4^e volume (l'enseignement supérieur) de l'ouvrage de base publié par l'Unesco sous le titre « L'éducation dans le monde ».

Section de l'éducation des adultes

D'entente avec la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, la section édita une brochure *Die Bildungszentren in den Gemeinden* qui met en évidence la nécessité de créer dans chaque commune du pays les locaux appropriés pour l'enseignement conféré aux adultes. Il importe de réservé une place adéquate à ce but dans les nouvelles écoles dont les plans doivent être prévus en conséquence. Cette brochure fut distribuée aux 500 communes les plus importantes de Suisse alémanique; elle sera suivie en 1964 d'une édition française.

La section a organisé à Flims-Waldhaus (Grisons), en commun avec la section de l'information, un stage sur l'utilisation des moyens d'information dans l'éducation des adultes (30 septembre-3 octobre). A la suite de ce cours qui avait réuni 60 représentants de l'éducation des adultes, des associations féminines, des milieux de l'information (presse, radio, télévision, cinéma) et des Commissions nationales d'Allemagne, d'Autriche, de France et d'Italie, des recommandations concrètes furent établies, préconisant des contacts réguliers entre les milieux de l'information et ceux de l'éducation des adultes.

Au séminaire coopératif de Freidorf-Muttenz eut lieu le 4 novembre une réunion des animateurs des voyages Unesco de travailleurs qui a permis, en dix ans, à près de 600 ouvriers suisses de faire un voyage d'études à l'étranger et à un nombre à peu près égal de travailleurs étrangers de découvrir notre pays. Cette journée de Freidorf permit de recueillir d'utiles suggestions pour l'organisation des voyages à venir; elle donna également à la Commission nationale l'occasion de témoigner son intérêt à ce programme original d'échanges internationaux.

La section désigna trois délégués à la conférence européenne de l'éducation des adultes à Hambourg: M^{me} Marie Boehlen, avocat des mineurs de la ville de Berne, sa présidente, M. Paul Link, directeur des écoles-club Migros, son vice-président, et M. Dietiker, directeur du séminaire coopératif de Freidorf-Muttenz.

Section de jeunesse

En liaison avec la Fondation Pro Juventute, la section réalisa à Zurich un cours de perfectionnement pour responsables des bibliothèques de jeunesse (communes, écoles, organisations de jeunesse, etc.). Ce cours réunit une quarantaine de participants suisses alémaniques. Organisé avec la collaboration de l'Association des bibliothécaires suisses, il permit d'atteindre les objectifs proposés; il sera suivi en 1963 d'un cours analogue destiné aux milieux intéressés de la Suisse romande.

De nouvelles réunions cantonales d'animateurs de mouvements de jeunesse eurent lieu en 1962 à Neuchâtel-La Coudre, à Genève et à Bâle. Au cours de ces rencontres agrémentées de films et projections furent présentées les tâches et activités de l'Unesco.

Une brochure donnant tous les renseignements pratiques sur le matériel audio-visuel permettant de connaître l'Unesco fut élaborée.

Le lancement en Suisse de la campagne des bons d'entraide de l'Unesco fut préparé par la publication d'un document bilingue illustré, décrivant les 12 projets adoptés par la Commission nationale suisse, qui concernent des établissements scolaires, des groupes de jeunesse ou des institutions établies dans les pays en voie de développement.

Le président de la section de jeunesse, M. Albert Rotach, se rendit à l'assemblée annuelle de la Fédération française des clubs des amis de l'Unesco à Mulhouse. Il fit partie de la délégation suisse à la Conférence des commissions nationales européennes de Sofia où il présenta le rapport final de la « Table ronde » qui avait étudié le thème « La jeunesse européenne et les problèmes scientifiques et technologiques ».

La section des sciences sociales, économiques et politiques réunit pendant trois jours au château de Villars-les-Moines (canton de Berne) un colloque de 35 personnes chargées d'examiner l'opportunité de lancer une vaste enquête sur « La jeunesse suisse face à son avenir, carences et perspectives dans la vie civique et professionnelle ». Organisé en trois groupes de travail distincts (éducateurs, sociologues, humanistes) le colloque permit de déterminer les points de vue les plus différents sur le problème. Ces opinions ont été recueillies et feront l'objet d'une publication.

La section des sciences exactes, naturelles et appliquées s'efforça d'intéresser les milieux scientifiques suisses aux programmes internationaux d'océanographie. Elle distribua des feuilles d'information dans les universités et parvint à orienter plusieurs étudiants vers cette discipline. L'une de ses membres, M^{me} Mangold Wirz,

fut déléguée de la Suisse à la *Commission océanographique intergouvernementale*. D'entente avec la conférence des recteurs, la section se préoccupa de simplifier les formalités pour l'obtention des bourses fédérales de voyage pour les participants suisses aux congrès internationaux organisés à l'étranger.

La section des activités culturelles organisa (17-24 juin) avec la branche suisse du Conseil international des musées (ICOM) un colloque international de muséologues consacré aux problèmes des musées dans les pays en voie de développement rapide. Une trentaine de spécialistes venus des quatre coins du monde et de 17 pays différents examinèrent les questions que pose la préservation du patrimoine culturel dans les régions du globe qui ne disposent pas encore de l'équipement muséologique approprié. Le colloque placé sous la présidence de M. Georges-Henri Rivière, directeur de l'ICOM, eut lieu au Musée d'ethnographie de Neuchâtel; les trois derniers jours furent consacrés à la visite des principaux musées de Berne, Zurich et Bâle.

La Commission nationale participa en janvier 1962 au concours international d'art graphique organisé par l'Unesco. 168 projets d'affiches illustrant l'idée de la compréhension internationale et de la paix parvinrent au Secrétariat à Berne. Un jury composé en majorité d'artistes professionnels et d'historiens de l'art sélectionna les trois meilleurs projets qui furent envoyés à Paris.

Une exposition itinérante de reproductions d'aquarelles d'Orient et d'Occident parcourut, en 1962, 18 localités différentes de la Suisse centrale, orientale, des Grisons et du Valais. Sous le patronage de la Commission nationale, les Jeunesses musicales de Suisse organisèrent avec succès une tournée de la danseuse indienne Rita Devi dans 17 villes du pays.

La section de l'information a pour tâche d'intéresser l'opinion publique de la Suisse aux activités de l'Unesco. Elle a poursuivi avec succès la diffusion du « Courrier de l'Unesco » qui compte aujourd'hui 32 000 abonnés dans le pays (17 000 à l'édition allemande imprimée à Berne, 13 000 à l'édition française, 2 000 aux éditions anglaise, espagnole et russe). Une version italienne est en cours de publication.

La presse, la radio et la télévision suisses entreprirent en octobre 1962, à l'occasion du cours de Flims organisé par la section de l'éducation des adultes, une campagne d'information coordonnée, se rapportant à l'océanographie. De nombreuses émissions radiophoniques, des films et des articles vinrent éclairer le grand public sur ce sujet encore très peu connu.

La section réorganisa d'entente avec l'Unesco la diffusion en

Suisse des films, films fixes et diapositives édités par l'Unesco. Elle prit à sa charge les frais de distribution de 14 films qui peuvent être désormais commandés gratuitement chez l'agent Cortux-Films S. A. à Fribourg. Il s'en est suivi un grand intérêt de la part du public.

A Zurich eut lieu le 27 octobre une journée de travail consacrée à l'étude de l'influence des moyens d'information sur la jeunesse. Les délégués de 13 cantons alémaniques (départements de l'instruction publique, offices des mineurs, corps enseignant, écoles des parents, mouvements de jeunesse) participèrent à cette réunion qui groupa 150 personnes et adopta une résolution demandant entre autres la création d'un centre suisse d'information et de documentation pour toutes les questions ayant trait à ce problème. Une journée semblable sera organisée en 1963 en Suisse romande.

La section édita une brochure *Die Schweiz und die Unesco* qui donne tous les renseignements utiles sur l'activité de l'Unesco et de la Commission nationale.

A Salzbourg et à Paris eurent lieu les rencontres tripartites des trois commissions nationales de langue allemande qui examinèrent la situation financière de l'*« Unesco-Kurier »* et le programme de traduction en allemand des publications de l'Unesco.

Le recrutement en Suisse des experts de l'Unesco fut amélioré à la suite d'un accord survenu entre le Service de la coopération technique du Département politique fédéral et la Commission nationale.

Une vingtaine de boursiers de l'Unesco ou des Nations Unies qui accomplissent en Suisse des séjours d'études de courte durée furent accueillis, renseignés et aidés dans la réalisation pratique de leur programme de voyages.

J.-B. DE WECK